DROIT DE L'URBANISME

Médiation en urbanisme : prévenir le recours, dialoguer et formaliser l'accord

Un permis délivré est contesté par des riverains, un projet d'aménagement cristallise l'opposition d'une association, un pétitionnaire estime le refus injustifié. Les échanges deviennent écrits et juridiques, chacun campe sur sa lecture du règlement et le projet reste suspendu pendant des mois. Ce format court s'adresse à des praticiens de l'urbanisme déjà confrontés à ces blocages. Il montre quand une médiation peut être engagée autour d'une autorisation ou d'un projet d'aménagement, comment installer le processus sans préjuger de la légalité de l'acte et comment traduire l'accord en suites soutenables.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 150 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Agents des services urbanisme ainsi que responsables aménagement élus et professionnels de la maîtrise d'ouvrage.

PRÉREQUIS
Connaître les autorisations d'urbanisme et le déroulement de leur instruction.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Repérer les différends d'urbanisme susceptibles d'être traités par la médiation
- Présenter la démarche aux parties sans reconnaître de fragilité juridique
- Organiser les échanges entre pétitionnaire riverains et service instructeur
- Distinguer ce qui est négociable de ce qui relève de la norme applicable
- Formaliser l'issue de la médiation et ses suites administratives

03 Programme détaillé

M1 Différends d'urbanisme et place de la médiation

- Choisir la bonne voie de règlement
- Typologie des conflits autour d'une autorisation ou d'un projet d'aménagement
- Ce que la médiation permet et ce qu'elle ne peut pas trancher
- Articulation avec les recours administratifs et les délais en cours
- Choix entre médiation interne et intervention d'un tiers extérieur
- À retenir : La médiation ne peut pas valider un projet contraire aux règles d'urbanisme applicables.

M2 Conduire le processus

- Faire dialoguer des parties qui ne se parlent plus
- Installation du cadre et information des parties sur son déroulement
- Identification des intérêts réels derrière les moyens juridiques invoqués
- Association du service instructeur et des personnes publiques concernées
- Recherche d'ajustements du projet et vérification de leur faisabilité
- Gestion des parties nombreuses et des collectifs de riverains
- Mise en situation : Les participants conduisent une séance entre un pétitionnaire et des riverains opposés à une construction.

M3 Formaliser et sécuriser l'issue

- Traduire l'accord en actes
- Rédaction du document d'accord et de ses limites
- Suites administratives possibles selon la nature de l'acte contesté
- Information des tiers et publicité des décisions modifiées
- Cas d'échec de la médiation et reprise de la voie contentieuse
- Cas pratique : À partir d'un accord de principe les participants rédigent le document et identifient les actes à prendre.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 150 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr